

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE LA CELLE (*dépendance d'un prieuré plus important*) DE RAUZET

Étienne de THIERS († 1124), connu sous le nom d'Étienne de MURET fonde un ermitage à la fin du XI^e siècle (1076). ([Échos grandmontains n° 15](#) p. 16).

À sa mort, ses disciples codifièrent ses idées et son enseignement spirituel pour en faire la Règle de Grandmont. ([Échos grandmontains n° 24](#) p. 4).

HENRI II, époux d'ALIÉNOR D'AQUITAINE ainsi que ses fils Richard CŒUR de LION et Jean SANS TERRE, ont protégé les premières installations des ermites de Grandmont. (Dépliant descriptif de Rauzet par Martine Larigauderie).

En 1166, l'église de Grandmont, érigée par ses disciples, remplace le simple oratoire de Muret. ([Échos grandmontains n° 24](#) p. 5)

On pense que la celle de Rauzet, qui fait partie des dépendances de Grandmont, a été créée un peu avant 1165, mais il est possible que ce soit plus tard. (Il était interdit aux Grandmontains de conserver quelque charte de fondation que ce soit.) (Échos grandmontains [n° 1](#) p. 3 et [n° 24](#) p. 5)

En 1317, Ravaud devient un prieuré dont dépend la celle de Rauzet. (Échos grandmontains [n° 1](#) p. 12).

En 1595 l'abbé J. NANGLARD indique que Rauzet est une église paroissiale, mais on ne sait pas exactement quand ni pourquoi la celle a été abandonnée par les moines. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 22).

La découverte d'une pièce, dans la partie sud-est, datant de Louis XIII (1610-1643), fait penser que cette section du bâtiment a été démontée pendant ou après son règne. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 22).

Jacques Combeau nous dit : « *Les VILLEBOIS, seigneurs de La Roche ont été les premiers possesseurs connus des terres sur lesquelles est édifiée la celle de Rauzet, de la maison de Grandmont, au cœur de la forêt de la Mothe..* » (Échos grandmontains [n° 23](#) p. 3).

En 1611, La Famille GALARD de BÉARN était déclarée propriétaire de Rauzet. Un procès verbal du 18 juillet 1693 dit que, « Estienne CHAVIALE, prestre religieux profès de l'Ordre de Grandmont, du prieuré de Ravaud, Badeix et Roszé ses annexes » a demandé restitution des biens au comte de BRASSAC. Lequel comte de BRASSAC a ensuite cédé ces biens aux frères Abraam et Jean FORESTAS.

En 1682 Abraham FORESTAS, sieur du Cluzeau, fait construire une grange en partie dans le cimetière (procès-verbal du 22 septembre 1712 ([Échos grandmontains n° 24](#) p. 8).

En 1693, la celle devient la propriété de la famille GALARD de BÉARN. Celle-ci vendra ensuite le domaine à un maître de forge appelé FORESTAS. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 22) N'est-ce pas par FORESTAS et non GALARD ?

La partie cuisine, actuellement habitation, a subi plusieurs restructurations et en particulier la réalisation d'un étage, d'un four au rez-de-chaussée et un foyer de belle facture dans une chambre à l'étage dont l'architecture est caractéristique du XVII^e siècle. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 23)

Les fouilles ont mis en évidence plusieurs remaniements de construction. Murs Est et Sud du réfectoire et annexe de l'aile Est. On pense que c'était pour une utilisation agricole des bâtiments. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 24)

Un procès-verbal du 8 juillet 1712 décrit une toiture de l'église en très mauvais état et à côté de la sacristie (passage), une sorte de chapelle dont les murs sont entièrement découverts. (Échos grandmontains [n° 1](#) p. 16)

En 1814 on ne trouve aucun titre de propriété concernant l'église de Rauzet. (Échos grandmontains [n° 25](#) p. 22).

L'acte de vente du Sieur FORESTAS au Sieur VALLADE, beau-père du Sieur LÉGIER-DESGRANGES, daté du 17 juillet 1814, ne mentionne pas la chapelle.

En 1828, Monsieur LASCAUD, maire, a fait transporter la cloche de la chapelle à l'église de Combiers sans opposition du Sieur FORESTAS. (Délibération du conseil municipal du 7 mars 1841).

Par délibération du 8 février 1844, la municipalité abandonne la propriété de l'église de Rauzet au profit de François LÉGIER-DESGRANGES par l'intermédiaire d'une transaction amiable parfaitement illégale, mais sur laquelle le préfet semble avoir fermé les yeux.

Les fouilles du passage dans l'aile ouest ont montré au niveau originel, à l'emplacement de l'escalier, des restes d'un violent incendie. À un niveau supérieur, elles ont montré que les bâtiments ont été utilisés comme atelier de métallurgie. (Échos grandmontains [n° 24](#) page 11, [n° 5](#) p. 14 et [n° 21](#) p. 23).

Du mercure a été découvert. Il a pu être utilisé pour donner un aspect argenté aux motifs incisés sur les lames des épées et sur les plaques de protection des portes et des coffres. (Échos grandmontains [n° 21](#) p. 25).

Plus tard, (à quelle époque ?) l'ensemble a été transformé en bâtiments agricoles.

Entre 1961 et 1965 la voûte de l'abside s'est effondrée.

Jusqu'en 1991, date à laquelle la SCI Grandmontaine devient propriétaire, l'église était utilisée comme étable pour des vaches. Sa toiture était couverte d'une importante végétation avec même des arbres.

Pour un historique détaillé, se référer à l'Écho Grandmontain [N° 1](#) de 1992. (En ligne sur le site Internet de Combiers :

http://combiers.fr/echos_grandmontains/echos_grandmontains.html

Ce document a été établi à partir de textes de Carole HUTCHISON, Martine LARIGAUDERIE et Jacques COMBEAU avec l'aide de Katerine DOUGLAS et de délibérations des conseils municipaux.

François GOURIVEAU